



Réponse de Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°1009 du 15 juillet 2024 de Messieurs les Députés Franz Fayot et Mars Di Bartolomeo au sujet de la charte 'zéro débris' de l'Agence spatiale européenne (ESA)

Le Gouvernement est engagé au niveau national et international en faveur du développement durable des activités spatiales. La durabilité est le fil rouge de la stratégie spatiale 2023-2027 du Luxembourg promouvant une utilisation responsable et pérenne de l'espace, et un de ses piliers est dédié spécifiquement à la durabilité dans l'espace.

Le Luxembourg a suivi de près l'initiative de l'Agence spatiale européenne (ESA) pour une charte zéro débris dès le début et la Luxembourg Space Agency (LSA) a participé au groupe de travail qui a élaboré le texte de la charte.

La charte a été signée par quelques pays la veille du Conseil Espace conjoint UE-ESA du 23 mai 2024. Le Luxembourg n'a pas encore signé la charte, plusieurs éléments n'ayant pas encore été clarifiés au moment de la signature en mai :

- Il est essentiel de mieux comprendre les conséquences pour les entreprises concernées. La LSA a donc entrepris de consulter les entreprises pour comprendre l'impact de la signature de la charte.
- Aucune entreprise luxembourgeoise n'a signé la charte pour le moment, sans doute parce qu'elles n'ont pas encore pu en mesurer l'impact elles-mêmes. La LSA a donc organisé un séminaire début juillet, avec les entreprises luxembourgeoises intéressées et en présence d'un représentant de l'ESA qui a expliqué le contenu et échangé avec les entreprises. Plusieurs entreprises ont à cette occasion manifesté un intérêt à signer la charte.
- Il s'avère utile de connaître le contenu de la proposition de loi spatiale de l'Union européenne au préalable. Cette proposition aurait dû parvenir aux États membres au premier trimestre 2024, mais a finalement été reportée. Le dossier sera repris par la nouvelle Commission européenne en automne.

Les pays peuvent signer la charte au moment qui leur convient, il est dès lors probable que le Luxembourg signe cette charte dans les mois à venir, lorsque les clarifications nécessaires auront été obtenues.

Plusieurs projets d'entreprises, actuellement mis en œuvre soit au travers de programmes de l'ESA ou du programme LuxIMPULSE, contribueront à détecter des débris, à offrir des services pour éviter des collisions, à développer des technologies d'approche et d'arrimage pour de futurs services en orbite, ou encore à prolonger la durée de vie opérationnelle des satellites.

Au niveau international, le Luxembourg contribue activement aux travaux de l'Union européenne sur gestion du trafic dans l'Espace, aux travaux préparatoires en vue de la loi spatiale de l'UE, ainsi qu'à plusieurs groupes de travail des Nations Unies, dont un spécifiquement dédié à la durabilité (*Working Group on Long Term Sustainability Guidelines*).

Luxembourg, le 01/08/2024

Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme,

(s.) Lex Delles